

LA RÉGLEMENTATION en pratique

Tel était le thème du Congrès Biocides qui s'est tenu à Lyon, les 18 et 19 octobre.

Deux journées de conférences, N&Pi y était, pour vous...

Ce sont 150 à 200 participants qui ont assisté à ce Congrès sur la réglementation des biocides organisé à Lyon, à la mi-octobre, par Advanced Business Events. Nombre d'entre eux étaient des consultants, venus renforcer leurs connaissances ou poser des questions sur des zones d'ombre, leurs clients se trouvant parfois dans des situations complexes. Mais il y avait aussi des PME et de grands groupes directement concernées -parfois même inquiètes- par des procédures aussi complexes que couteuses et des textes en évolution constante. Et, bien sûr, l'Anses et les ministères concernés étaient bien présents.

Un besoin de précision

Par exemple, ce distributeur de biocides pour épurer l'eau des piscines en provenance de Chine, qui évoque les difficultés liées à l'obtention de l'indispensable AMM et s'interroge sur la demande de Same (AMM pour produit identique). On y a entendu des questions à propos du statut de ces produits dits « frontières » comme ces biocides utilisés en cosmétique ou ceux-là qui sont à la fois médicament et biocide. Un répulsif contre les poux, est-ce un biocide ou un médicament ? La loi française est d'un avis, la loi italienne dit le contraire !

La nécessité de se tenir informé

« Je suis ici pour me tenir au fait de la réglementation et des actualités, » explique cette personne qui utilise des biocides mais ne les formule pas. « On ne peut pas être formateur et en même temps gérer tout ce qui concerne la fabrication

et la distribution d'un produit contenant des biocides quand on est une petite entreprise. C'est trop difficile de faire tout. »

Et cette autre, consultante, représentant un fabricant de biocides pour des produits vétérinaires venue voir « si elle est dans la légalité, vérifier qu'elle n'est pas hors la loi ».

Certaines communications furent parfois très techniques (tests d'efficacité, l'évaluation des risques environnementaux ou sanitaires), mais le plus souvent très claires.

Des questions pertinentes

Si les inquiétudes exprimées dans la salle face à une réglementation jugée envahissante n'ont pas toujours trouvé de réponse circonstanciée, dans l'ensemble les participants ont semblé très satisfaits de ce congrès.

Et si beaucoup d'interventions concernaient les procédures, leur complexité et leur coût, d'autres, comme celle de Rodolphe Querou, responsable des Affaires Réglementaires de Dow Microbial Control (groupe Dow Chemical) pour la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, ont abordé la question -si importante pour les 3D- des impacts de la réglementation sur la mise à disposition des solutions biocides. Il a ainsi évoqué ces utilisateurs en bout de chaîne qui se demandent ce qu'on va bien pouvoir utiliser, si tout ou presque est interdit !

Rien d'étonnant, n'est-ce pas, à ce que des noms aussi familiers que Bayer, Basf, Liphatech, Izipest, ASC Biocides, Berkem, Bureau Veritas, Edialux, FCBA, Istav, Syngenta, Zapi (tous seront à Parasitec, le mois prochain) aient été vus d'un côté ou de l'autre de l'estrade...

L'AS DES PIQUES !

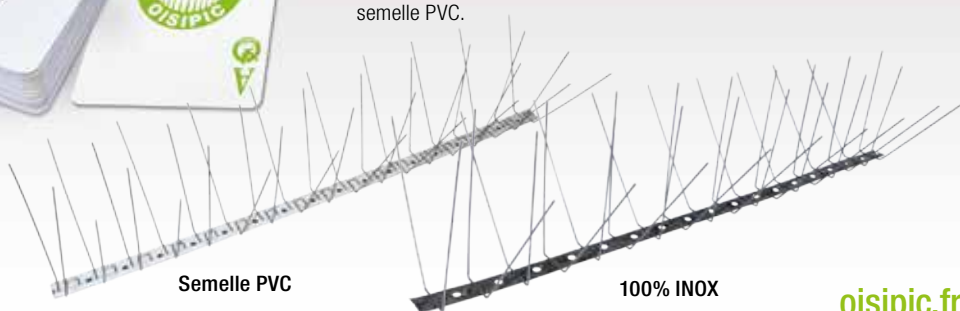
OISIPIC, fabricant de pics anti-volatiles

CHABANNE SAS, société française, fabrique ses produits anti-volatiles sous la marque OISIPIC. Deux gammes sont proposées : les modèles PREMIUM, 100% inox et les modèles STANDARD, caractérisés par leur semelle PVC.

Présent au
salon
PARASITEC
stand A32



FABRICANT
FRANÇAIS



Semelle PVC

100% INOX

oisipic.fr

ROUTE DE RIVAS - BP 16
42330 SAINT-GALMIER
Tél : +33 (0)4 77 36 34 84